

REGLEMENT CONCOURS INTER FEDERATION

Pour les sociétés qui veulent faire le « Concours Inter fédération AUVERGNE RHONE-ALPES »
Il y a deux types de formations :

Formation complète

Trois divisions :

- Catégorie PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES
- Catégorie EXCELLENCE AUVERGNE RHONE-ALPES
- Catégorie GRAND PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES

Toutes fédérations confondues le niveau de référence est :
Excellence qui correspond à EXCELLENCE AUVERGNE RHONE-ALPES
Au dessus, elles pourront se présenter au GRAND PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES
En dessous, elles pourront se présenter au PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES

Les sociétés qui concourront, devront choisir deux morceaux de style et ou de genre différent
(moderne et classique...lent et rapide...etc.) dans les listes correspondant à leurs niveaux .

Formation autre*

Deux divisions :

- PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES
- GRAND PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES

Toutes fédérations confondues le niveau est :
Excellence et au dessus qui correspond au GRAND PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES
En dessous, elles pourront se présenter au PRIX AUVERGNE RHONE-ALPES

Les sociétés qui concourront, devront choisir deux morceaux de style et ou de genre différent
(moderne et classique...lent et rapide...etc.) qui correspond à leurs niveaux.

*On appelle FORMATION AUTRE tout les types d'orchestres qui ont des instruments naturels ou d'ordonnances sont exclus du concours les harmonies et brasses bands seuls.

Les sociétés devront fournir quatre conducteurs de chaque morceau pour le concours.